

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC9

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et
M. Thierry

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste - Nupes s'oppose à la mise en place de conventions stratégiques pluriannuelles, en remplacement des conventions d'objectifs et de moyens. Ces conventions pluriannuelles sont de nature à favoriser une baisse des ressources affectées à l'audiovisuel public, dans un contexte flou sur la pérennité de celles-ci. Nous déplorons que cet article invite à la recherche d'économies en matière de gestion financière et de ressources humaines. Alors qu'il conviendrait de renforcer les moyens de l'audiovisuel public, acteur essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie, cet article ouvre la porte au chantage budgétaire et à la baisse des moyens. Enfin, les modalités d'association optionnelles du Parlement à l'élaboration de ces conventions stratégiques pluriannuelles ne sont pas satisfaisantes.